

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) ET PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

→ **OBJET** : régularisation des activités concernant les rubriques 2565 et 2566 de la nomenclature des installations classées

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION**: 3, rue Jardin d'Entreprise Grands Prés 28240 LA LOUPE

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SAS HERBY INDUSTRIE – siège social 3, rue Jardin d'Entreprise Grands Prés 28240 LA LOUPE

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Monsieur Maurizio STEFANO, Directeur du site de la SAS HERBY INDUSTRIE – mel m.stefano@herby.fr

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : de 33 jours, du mardi 17 octobre à 9h00 au vendredi 17 novembre 2023 à 17h00

→ **LE DOSSIER** comportant notamment les études d'impact et de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire sont déposés en mairie de LA LOUPE où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public. Le dossier complet est également consultable depuis un poste informatique, à la Préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres, pendant les horaires d'ouverture au public et sur son site internet : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>

Les conseils municipaux des communes mentionnées ci-après sont appelés à donner leur avis. Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, ces avis seront insérés sur le site internet de la préfecture susvisé au fur et à mesure de leur transmission en préfecture et transmis au commissaire enquêteur.

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**: Monsieur Daniel HUGUET, retraité de la fonction publique d'État, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public en mairie de La Loupe – Place de l'Hôtel de Ville – 28240 – aux jours et heures suivants :

DATES	HEURES
mardi 17 octobre 2023	9h00 à 12h00
jeudi 26 octobre 2023	10h00 à 12h00
mercredi 8 novembre 2023	10h00 à 12h00
vendredi 17 novembre 2023	15h00 à 17h00

@ Monsieur François CHERIER, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS EN MAIRIE DE LA LOUPE à l'adresse indiquée ci-dessus :**

- sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet, accessible aux heures d'ouverture au public,
- par voie postale au commissaire enquêteur (annexées au registre d'enquête),

Il pourra également le faire :

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences,
- à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr, (anonymisées et insérées sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir)

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** seront consultables pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairies de La Loupe (commune d'implantation du projet), Meaucé (commune dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, située dans le périmètre d'affichage), à la Préfecture d'Eure-et-Loir – DC – Bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.